



Madame le sénateur Thérèse Casgrain

CFTM-TV, Montréal

Femmage

DENIS DUTIL et MAIR VERTHUY

We dedicate our Femmage to Senator Thérèse Casgrain, a remarkable Canadian figure who devoted her life to the cause of women.

Dans ce numero qui porte essentiellement sur notre histoire, il nous fait un extrême plaisir d'offrir notre femmage à une grande dame du Canada-français, dont l'oeuvre humanitaire a contribué à faire progresser non seulement le Québec mais le Canada entier: Madame le sénateur Thérèse Casgrain.

Madame Casgrain a bien voulu nous recevoir chez elle, et c'est une femme toujours jeune et dont la personnalité demeure fort vive qui nous a entretenues pendant plusieurs heures de cette vie si remplie, mêlant à des souvenirs publics des anecdotes plus personnelles, faisant vivre pour nous de façon passionnante les différents événements et époques qu'elle a traversés. On constate tout de suite d'ailleurs le peu d'importance qu'elle attache aux barrières linguistiques, nationales ou sociales.

'... si on regarde l'histoire, on se rend compte que ce sont toujours les femmes de langue anglaise qui ont le plus travaillé pour les femmes. Ce sont cinq femmes (de l'Alberta et des autres provinces de l'ouest du Canada) qui ont obtenu pour les femmes le droit d'aller au Sénat, c'est-à-dire d'être reconnues comme des personnes à part entière, alors que les Québécoises n'ont pas bougé...'

'... le CCF (Cooperative Commonwealth Federation, parti politique de gauche) aussi a débuté dans l'ouest...'

'... on s'aperçoit aussi que ce sont souvent les gens privilégiés qui aident les moins favorisés, que ce soit en France (les philosophes, les gens instruits ont aidé les pauvres), en Angleterre ou au Canada...'

Issue d'une grande famille québécoise, fille de Sir Rodolphe Forget, député conservateur dans les comtés de Charlevoix et de Montmorency, Thérèse Casgrain acquit très jeune l'habitude d'assister aux discussions sociales et politiques et de côtoyer des personnages politiques, ce qui devait lui inspirer le désir de poursuivre l'idéal social auquel son père s'était également consacré.

Après presque dix années de pensionnat chez les dames du Sacré-Coeur au Sault au Récollet, elle manifestait donc le désir de poursuivre ses études à l'université, peut-être en droit. Ses parents s'y opposèrent, estimant qu'une telle formation n'était point nécessaire dans le cas d'une jeune fille et qu'elle ferait mieux d'apprendre à faire des gâteaux! Elle nous raconte en souriant que la cuisinière n'avait pas du tout été contente de la voir faire irruption à la cuisine.

Elle mena donc une vie de jeune fille modèle, partageant son temps entre les leçons de langues, littérature, de musique, d'arts ménagers, et les sorties culturelles, ce qui devait la préparer à être plus tard

une épouse accomplie et cultivée.

À l'exemple de sa mère, dont la principale occupation extra-familiale consistait en l'organisation de certaines oeuvres de bienfaisance, elle participa également à ces activités. Cependant, avoue-t-elle, elle s'y plaisait peu: 'c'est bien beau les bonnes oeuvres, mais il y a des limites à tout'. Déjà s'annonçait en elle la volonté de marcher sur les traces de son père; ce dernier n'aura cependant pas le temps de voir sa fille s'engager dans la vie sociale et politique.

Elle épousa Pierre Casgrain, avocat, qui, également attiré par la vie politique, se porta candidat libéral pour Charlevoix. Thérèse Casgrain s'éveilla de plus en plus aux réalités sociales: elle déplorait l'exclusion des femmes du domaine politique et l'impossibilité pour celles-ci d'être nommées à des postes importants (sénat, magistrature, députation, etc.). Si elle regrettait cette attitude au niveau fédéral, elle la déplorait encore plus au niveau provincial. Pendant que son mari était député, elle écoutait les débats à la Chambre des Communes, et se rendit compte à quel point ses soeurs de langue anglaise avaient progressé par rapport aux Québécoises. Lasse également de voir les femmes ne recevoir chaque année que salutations et révérences lorsqu'elles présentaient leur mémoire à l'Assemblée législative du Québec, elle comprit la nécessité d'agir.

En 1921, à Montréal, une réunion de femmes de langue anglaise et de langue française donna lieu à la formation d'une association bilingue dont l'objectif fut d'obtenir le suffrage féminin au Québec. Cette association porta la nom de Comité provincial pour le suffrage féminin. La réaction négative du clergé se fit rapidement sentir, et elles furent obligées pendant quelques années d'arrêter leur travail. Mais, de 1927 à 1940 se déroulèrent et se succédèrent devant l'Assemblée législative du Québec les quatorze comparutions relatives au suffrage féminin. Les suffragistes de langue anglaise, estimant à raison qu'il était nécessaire que la lutte au Québec soit menée par une femme de langue française, encouragèrent madame Casgrain à assumer seule la présidence du groupe, ce qu'elle fit pendant 14 ans. L'Association changea de nom pour s'appeler dorénavant La Ligue des droits de la femme.

La lutte fut longue et difficile, car pour les représentants du peuple, le vote féminin n'était pas important et n'offrait aucun avantage. Au contraire, ceux-ci craignaient l'influence des femmes, et redoutaient même un bouleversement de

l'ordre social (à cet effet, La Ligue les droits de la femme tentait de les persuader que les femmes ne désiraient pas le vote pour changer leur sphère d'action dans la vie, mais pour élever et améliorer le niveau social en général. Cette prise de position correspondait d'ailleurs au sentiment profond de la plupart des femmes). Quant au clergé, à l'exception de certains clercs qui leur fournissaient une aide, il s'y opposait; c'est d'ailleurs par l'entremise de la plus haute autorité ecclésiastique, le cardinal Villeneuve, qu'il publia sa position dans le journal *La Semaine religieuse de Québec*.

'Nous ne sommes pas favorables au suffrage politique féminin:

1. Parce qu'il va à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiale.
2. Parce que son exercice expose la femme à toutes les passions et à toutes les aventures de l'électoratisme.
3. Parce qu'en fait, il nous apparaît que la très grande majorité des femmes de la province ne le désire pas.
4. Parce que les réformes sociales, économiques, hygiéniques, etc., peuvent être aussi bien obtenues grâce à l'influence des organisations féminines en marge de la politique.

Nous croyons exprimer ici le sentiment commun des Evêques de la Province'.

J.-M. Rodrigue Cardinal Villeneuve,
O.M.I.,
Archevêque de Québec

Cette attitude était d'autant plus difficile à supporter qu'au delà d'un siècle plus tôt certaines femmes avaient déjà joui du droit de vote car, avec l'Acte constitutionnel de 1791, la Grande-Bretagne avait établi une Assemblée législative au Bas Canada et accordait ce droit à toute personne possédant certaines qualifications foncières. Beaucoup de femmes propriétaires avaient donc voté à cette époque. Mais en 1843, une loi passée au Parlement du Canada-uni les priva de ce droit dont elles s'étaient prévalu pendant un demi-siècle.

En 1917, le gouvernement fédéral accordait le droit de vote aux mères, aux épouses et aux soeurs des militaires; en 1919 ce droit fédéral s'étendit à toutes les Canadiennes, grâce au Women's Suffrage Act. Avant 1930, toutes les autres provinces "affranchirent" les femmes. En 1932, à Montréal, le vote municipal fut accordé aux femmes mariées propriétaires.

Ce n'est qu'en 1927 que se fit sentir pour la première fois au Québec un appui populaire en faveur du suffrage féminin. Ce soutien exerça une certaine influence sur les députés provinciaux dont les posi-

tions s'assouplirent relativement. Ce fut enfin sous le régime du premier ministre Godbout, le 18 avril 1940, que la loi no. 18 accorda le droit de vote provincial aux Québécoises, 15 ans après la dernière province au Canada.

Bien que le suffrage féminin constituât le principal cheval de bataille de la Ligue des droits de la femme, le contenu du Code civil présentait un autre terrain de lutte car la femme y était considérée comme mineure. Les nombreuses recommandations quant aux amendements à apporter au Code civil firent l'objet d'un rapport, celui de la commission Dorion. Ce rapport visait notamment la réforme de l'administration des biens sous le régime de la communauté des biens et un amendement aux dispositions du code dans le cas de la séparation de corps pour cause d'adultère. Les recommandations, au nombre de 24, ne furent pas toutes acceptées, au contraire, seules 3 ou 4 obtinrent l'assentiment de la Législature en 1931.

Ainsi, les questions relatives à la demande de séparation de corps ne furent pas écoutées. La disposition du code se lisait comme suit:

article 187—le mari peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de sa femme.

article 188—la femme peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de son mari lorsqu'il tient sa concubine dans la maison commune.

La Ligue luttait également pour obtenir pour les femmes le droit d'entrer aux professions libérales dont elles restèrent longtemps exclues.

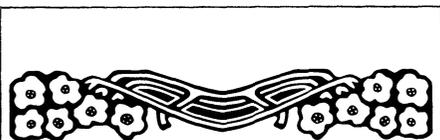
C'est quand son mari se retira de la vie publique—car elle n'a jamais voulu entreprendre quoi que ce soit tant qu'il était député—qu'elle s'engagea avec son consentement en politique active. A ce moment-là, elle se présenta pour la première fois comme candidate libérale indépendante à l'élection complémentaire en 1942 dans le comté de Charlevoix Saguenay, pour protester contre la conscription. Elle était la première femme à se présenter aux élections au Québec, et nombreuses furent les personnes qui lui disaient: 'On vous aime bien, Madame Casgrain, mais comment voulez-vous que l'on vote pour une femme'. Elle se représenta à de nombreuses reprises, la dernière fois aux élections de 1960, comme candidate de la paix, avec une campagne anti-nucléaire. Bien qu'elle essayât quatorze défaites au cours de sa carrière, madame Casgrain n'en reste pas moins une pionnière dans ce domaine. Elle ne resta point pourtant au parti libéral; c'est vers le CCF, exempt de

préjugés à l'égard des femmes, qu'elle tourna son regard. En effet, de la galerie de la Chambre des Communes, elle se rendit compte à quel point le parti CCF travaillait pour améliorer les conditions de vie des gens moins fortunés. Pour Thérèse Casgrain la politique doit être axée sur le bien commun et non sur la promotion d'intérêts personnels. Préférant poursuivre ses idées au lieu de profiter des avantages que pouvait lui procurer le parti libéral, elle entra donc au CCF en 1946. C'est de ce parti qu'émanaient les propositions progressistes d'ordre social que les Libéraux, devant cette poussée populaire, devaient finir par faire leurs.

Au congrès national du parti en 1948, Thérèse Casgrain fut élue vice-présidente pour l'est; son homologue pour l'ouest était le célèbre Stanley Knowles. En 1951, encore vice-présidente, elle représenta le parti à la réunion du COMISCO en Allemagne; la même année elle fut élue leader du parti CCF au Québec. Par la suite, elle devait démissionner en faveur de Michel Chartrand.

Au début des années 60, le CCF prit le nom de NPD (Nouveau Parti Démocratique); elle figura au conseil national. A partir de cette période, se créèrent avec sa participation, divers organismes, et les nominations à des postes de présidente devaient se succéder:

- Fondation en 1961 de la section québécoise de la Voix des femmes,
- Présidente nationale à une conférence organisée par la Voix des femmes en faveur de la paix;
- Vice-présidente de la section française de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes;
- Fondation en 1967 de la Fédération des femmes du Québec;
- Participation à la fondation de la Société des concerts symphoniques



GAIL GELTNER

Toronto Artist/Illustrator/ Cartoonist and Instructor of Drawing and Cartooning will design letterheads, Christmas cards (personalized), shower curtains or wallpaper upon request. Also interested in assignments requiring travel to places near or far.

de Montréal;

- Collaboration à la fondation de la Fédération des oeuvres de charité canadienne-française;
- Présidente de l'Aide médicale au Vietnam;
- Présidente en 1969 de l'Association des consommateurs du Canada pour la province de Québec.

Et j'en passe!

Un tel dévouement est peu commun, et Madame Casgrain cite en réponse à une question la parole célèbre du feu président Kennedy: 'Ne demandez point ce que votre pays peut faire pour vous, demandez plutôt ce que vous pouvez faire pour votre pays'. Si d'ailleurs elle fit preuve d'autant de ténacité à travailler pour son pays, elle le doit d'abord à son père et surtout à son mari duquel venait son principal appui, car il avait compris la nécessité d'agir et encourageait ses activités sociales et politiques.

Tous ces services rendus ne sont quand-même pas passés inaperçus et si les honneurs lui sont arrivés un peu tardivement (on ne milite pas impunément dans le CCF ni en faveur des femmes et de la paix!) ils sont arrivés néanmoins nombreux. C'est peut-être sa nomination au Sénat qui lui tient le plus à coeur, puisqu'elle lui a procuré d'autres possibilités de lutte.

Présidente de nombreux organismes, femme engagée socialement et politiquement, épouse de député, mère de quatre enfants (deux garçons, deux filles), Thérèse Casgrain parvint facilement à concilier toutes ces fonctions. Pour elle d'ailleurs, rien ne dépasse en importance sa fonction de mère de famille. Jugeant la présence maternelle et l'éducation indispensables à l'enfant, elle donna aux siens les principes de base qui ont fait d'eux des hommes et des femmes dont elle est fière. Jamais elle n'aurait permis que ses activités extérieures nuisent à son rôle de mère.

Lorsque l'on lui demande aujourd'hui ce qui l'a le plus gratifiée dans la vie, elle s'empresse de répondre: 'c'est d'avoir réussi avec ma famille; car la famille est importante pour les femmes; c'est une erreur de penser que l'on peut s'en dissocier complètement. Je n'aurais jamais pu faire autant d'efforts si j'avais senti que mes enfants allaient à la dérive ou si j'avais manqué à mes devoirs'.

Est-elle féministe? Oui et non, car cette pionnière dans le mouvement des revendications pour améliorer la situation de la femme considère son action comme étant avant tout humaniste. Son idéal, c'était d'être une citoyenne à part entière du

Canada, résidant dans la province de Québec et parlant la langue française. 'J'ai tout fait pour mon pays', dit-elle. Elle n'envisage point une action 'séparatiste' de la part des femmes. La Ligue des droits de la femme n'avait pas d'objections à recevoir des hommes comme membres; elle n'avait aucune raison de les exclure, car dans tout mouvement, que ce soit pour siéger au Sénat, pour obtenir le droit de vote ou pour changer la loi, il y a toujours eu des hommes pour nous aider'.

Elle témoigne d'une certaine amertume devant les mouvements féministes actuels. Autant elle appuie le principe des droits égaux, autant elle dénonce toute tendance vers la disparition de la famille. Si les garderies sont nécessaires dans les cas des veuves ou des veufs, de celles qui ont eu le malheur d'avoir à se séparer de leur conjoint, elle trouve fâcheux que des enfants en bas âge soient parqués dans des garderies où ils sont privés de l'affection et de l'éducation auxquelles ils ont droit. La baisse de la natalité la préoccupe également. La cellule de base de la société est la famille, et la mère y trouve sa place. La femme ne doit jamais oublier son rôle d'éducatrice. L'éducation est fondamentale; si elle est donnée correctement à l'enfant, elle lui restera toute sa vie. 'Les hommes auront toujours une place dans la vie qui n'est pas la nôtre, nous sommes différentes d'eux'.

Malgré tous ces bouleversements qu'elle déplore sur le plan humain, familial et politique, Thérèse Casgrain n'en conserve pas moins un espoir, puisqu'elle est convaincue qu'il y aura un retour des choses: ce ne sera pas bien sûr identique à son époque, mais il y aura plus de liberté sans que celle-ci ne devienne pour autant de la licence.

Parvenue presque à l'apogée d'une vie consacrée aux autres, Thérèse Casgrain évoque avec plaisir le respect que les Chinois portent aux personnes âgées. En accord avec cette dimension sociale adoptée en Chine—affection progressive à des tâches moins difficiles—, elle déplore ici la mise au rancart des personnes âgées et la séparation entre les jeunes et les vieux.

Ce dernier tableau ne semble guère s'appliquer à son cas: elle retrouve auprès de sa famille toute la chaleur et l'estime souhaitables; ses anciens et actuels camarades de lutte gardent le contact; elle prépare un deuxième livre et continue d'oeuvrer au Sénat canadien. Les femmes du Québec ne cessent, malgré toute divergence, de lui apporter le respect et la reconnaissance qui lui sont dûs, à partir de cette longue lutte qu'elle a menée en leur faveur.